



République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 20/01/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 25 Janvier 2022 01-2022

Membres en exercice : 11

Présents : 6 Absents : 1

Représentés : 4 Pour : 10

Contre : 0 Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Cinq Janvier à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, STEHLE C,
Absents excusés : MINAZZO D procuration à HOMBERT B,
 VEDEL P procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JI
 QUEVREUX M procuration à STEHLE C.
Absent : NICAISE V

**Objet : Participation financière au profit de l'Association foncière agricole dans le cadre
 des travaux remise en valeur des terrasses oléicoles**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Foncière Agricole en collaboration avec le Lycée Technique Agricole de Gignac ont entrepris un projet de remise en valeur des terrasses oléicoles sur le territoire communal de Saint-Guilhem-le-Désert. Les travaux réalisés se situent sur le secteur cirque du Bout du Monde, ainsi que le secteur de la montée du GR 74.

Au vu des devis réalisés pour l'achat de matériau pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose de verser à l'Association Foncière agricole la somme de 3 000 €.

Le Conseil Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré
 DECIDE DE SUBVENTIONNER L'AFA à hauteur de 3 000€ pour la réalisation des travaux tels que mentionnées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
 SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.